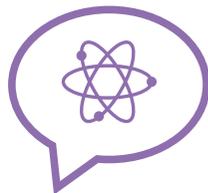


**S'INFORMER**  
**COMPRENDRE**  
**PARTAGER**  
**ECHANGER**

sur le nucléaire



au sein de ma

**Commission Locale d'Information**

# EN MATIÈRE NUCLÉAIRE, LA VIGILANCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EST UNE NÉCESSITÉ

Ce guide est le fruit  
d'une réflexion commune  
entre l'ANCCLI  
et l'INTER-CLI DU SUD-EST

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons souhaité mettre à votre disposition ce guide pour vous accompagner dans la découverte de votre **Commission Locale d'Information**, votre CLI, et vous apporter des réponses simples à vos questions : Qu'est-ce qu'une CLI ? A quoi sert-elle ? Quel est l'intérêt pour vous de vous impliquer dans votre CLI ?

Les premières CLI ont été créées à la fin des années 70. Implantées à proximité des installations nucléaires françaises, leur rôle est d'informer les populations riveraines sur le fonctionnement de ces installations.

Pendant, il aura fallu attendre 2006 et la Loi sur la Transparence et la Sécurité en matière Nucléaire (loi TSN), pour que les CLI disposent d'un cadre juridique. Cette loi a donné toute leur légitimité aux CLI, en fixant réglementairement leur existence et leurs missions. Chaque CLI est chargée de suivre et de relayer l'information du site nucléaire auquel elle est attachée. C'est un lieu de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

**Aujourd'hui, la France compte 34 CLI.** Elles sont regroupées au sein de l'ANCCLI, leur fédération nationale. L'ANCCLI et les CLI contribuent à l'objectivité, à la qualité et à la pluralité des informations mises à disposition des citoyens sur les questions nucléaires. Elles sont le lieu privilégié de l'expression de l'expertise citoyenne et du bon sens des non-experts sur les questions nucléaires.

*Bienvenue dans votre CLI !*

**Jean-Claude DELALONDE**  
Président de l'ANCCLI

# DEVENIR MEMBRE DE LA CLI SITUÉE PRÈS DE CHEZ MOI

## POURQUOI ?



- **Pour comprendre et savoir** ce qui se passe dans l'installation nucléaire de mon territoire, être informé
- **Pour bénéficier** d'une information pluraliste et transparente
- **Pour exprimer** mon point de vue et participer au suivi continu de l'installation nucléaire

## VOTRE RÔLE EN TANT QUE MEMBRE DE CLI



- **Questionner** sur la vie du site nucléaire
- **Faire valoir et partager** votre point de vue ou celui de l'organisation que vous représentez
- **Solliciter** des visites du site
- **Demander** à procéder à des expertises indépendantes, des contre-expertises
- **Faire pratiquer** des analyses, réaliser des bilans
- **Être un acteur** vigilant du fonctionnement du site, notamment lors d'évènement ou incident
- **Être force de propositions** lors des consultations publiques, lors de la mise à jour des Plans Particuliers d'Intervention (PPI), des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des exercices
- **Suggérer** des présentations sur les grands sujets d'actualité : vieillissement des installations, démantèlement, gestion des déchets...
- **Relayer** auprès de votre entourage et du grand public, les réponses et les informations que vous obtenez au sein de votre CLI

# VOTRE COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

## C'EST QUOI ?

Votre CLI est une instance indépendante et pluraliste. Elle constitue un **lieu unique d'échanges** où s'expriment librement les représentants de la société civile sur le fonctionnement de l'activité du site nucléaire de votre territoire.



Une CLI fonctionne soit en régie du Conseil départemental dont elle dépend soit sous statut associatif (loi 1901).

## SON PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



La zone de compétence de votre CLI est a minima celle définie par le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le PPI est un dispositif défini par l'Etat pour préparer et organiser au mieux la réponse des pouvoirs publics afin de protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à l'existence d'une installation nucléaire. Autour des centrales nucléaires, la zone concernée par le PPI est passée de 10 à 20 km.

En élargissant sa zone de compétence, chaque CLI contribue à :

- **renforcer** le maillage territorial auquel elle est attachée,
- **élargir** le périmètre d'information du grand public sur les questions du nucléaire,
- **favoriser** la connaissance des enjeux de sûreté nucléaire auprès du plus grand nombre.

## SON BUT



- **Échanger, partager** les informations, confronter les points de vue pour mieux comprendre le fonctionnement du site nucléaire situé près de chez vous et délivrer au grand public une information transparente et pluraliste sur l'activité du site et sur tout événement qui peut y survenir.
- **Encourager** l'émergence d'une vigilance citoyenne au service d'un renforcement de la sûreté nucléaire.

## SES MEMBRES



Elle est composée de membres bénévoles, nommés ou désignés par le Président du Conseil départemental de votre territoire :

- des **élus**<sup>1</sup>,
- des **représentants d'associations de protection de l'environnement**<sup>2</sup>,
- des **représentants des organisations syndicales de salariés du site nucléaire**<sup>2</sup>,
- des **personnes qualifiées**<sup>2</sup> : scientifiques, médecins, chefs d'entreprises, universitaires, enseignants, pompiers...

Sont également invités à participer à la CLI sans voix délibérative :

- toute **personne jugée utile pour les travaux de la CLI**,
- les **représentants de l'État** (Préfecture), **l'Autorité de Sûreté Nucléaire** (ASN), **l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire** (IRSN), **l'exploitant du site nucléaire** (EDF, ORANO, CEA, Framatome...) qui informent les membres de la CLI sur le fonctionnement de l'installation nucléaire, y compris sur les incidents.

1/ a minima 40% des membres    2/ a minima 10% des membres

# LES MISSIONS DE VOTRE CLI

## INFORMER SES MEMBRES SUR L'ACTUALITÉ DU SITE NUCLÉAIRE

**Pour ce faire, votre CLI peut :**

- **organiser** des réunions,
- **mettre en place** des groupes de travail techniques pour débattre de l'actualité du site nucléaire auquel elle est attachée,
- **organiser** des visites d'installations nucléaires,
- **faire réaliser** des expertises,
- **procéder** à des prélèvements dans l'environnement aux abords du site pour suivre les rejets de l'installation,
- **analyser** les évènements pouvant se produire sur l'installation nucléaire,
- **émettre** des avis et participer aux enquêtes et consultations publiques.

## VOUS FAIRE MONTER EN COMPÉTENCE



Le rôle de votre CLI est aussi d'améliorer graduellement vos connaissances et vos compétences pour une meilleure compréhension des enjeux nucléaires et pour l'émergence d'une expertise citoyenne.

L'ANCCLI assiste cette montée en compétence en organisant régulièrement des temps d'échanges techniques sur les questions nucléaires.

# LES MISSIONS DE VOTRE CLI

## INFORMER LE GRAND PUBLIC

**Une fois par an (a minimal), votre CLI organise une réunion ouverte au grand public.**



**Votre CLI assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre.**

**Il existe plusieurs modes de diffusion de l'information :**

- les questions traitées au cours des réunions de votre CLI font l'objet de comptes rendus,
- chaque membre rapporte les échanges tenus en réunion aux personnes/structures qu'il/elle représente : un élu rapporte à ses administrés, un représentant d'association aux membres de l'association, un acteur économique à ses salariés, un médecin à ses patients,
- votre CLI peut diffuser un journal qui sera distribué en boîtes à lettres, mis en ligne sur son site Internet ou sur le site du Conseil départemental dont elle dépend, sur les réseaux sociaux.

# LE NUCLÉAIRE, SES ACTEURS, LEURS RÔLES

## QU'EST-CE QU'UN SITE NUCLÉAIRE ?



Il existe différents types d'installations nucléaires.

On les appelle communément « Installations Nucléaires de Base » ou « INB ».



Ce sont soit :

- des centrales nucléaires qui produisent de l'électricité, appelées centrales nucléaires à eau pressurisée. Il en existe 19 en France (58 réacteurs). Elles sont de différentes puissances (réacteurs de 900MWe, 1300MWe, 1450MWe) et disposent de 2, 4 ou 6 réacteurs. Elles se situent en bord de mer ou en bord de fleuve,
- des centres d'entreposage et de stockage de déchets radioactifs,
- des centres de recherche,
- des usines dites du cycle du combustible nucléaire (enrichissement, fabrication, retraitement du combustible nucléaire),
- des installations nucléaires dites d'ionisation. Elles éliminent toutes les bactéries, virus, impuretés,... qui pourraient se trouver dans le matériel médical ou dans les produits alimentaires.

## QUI SONT LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU NUCLÉAIRE ?



On les appelle les 4 piliers du nucléaire :

- **l'exploitant** est le premier responsable de ses installations et de leur bon fonctionnement : EDF, ORANO, CEA, FRAMATOME, ANDRA, ...,
- **l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)** assure le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection au nom de l'Etat. Elle est chargée de contribuer à l'élaboration de la réglementation et de participer à l'information du public,
- **l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)** apporte un appui technique à l'ASN et assure une mission d'expertise et de recherche. Dans ce cadre, elle ouvre ses travaux à la société civile,
- **la société civile :**
  - **le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN).** C'est une instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et leur impact sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité nucléaire,
  - **l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) et les 34 CLI** réparties sur le territoire. Elles développent une expertise citoyenne sur le fonctionnement des installations nucléaires, transmettent aux institutions leurs avis, remarques, questions et relayent cette pluralité d'informations vers le grand public.

